



Association du Corps Intermédiaire de l'EPFL

Le 3 septembre 2007

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **La Suisse forme des scientifiques étrangers et les prie de quitter le pays dès leur formation achevée**

Aujourd'hui, les chercheurs étrangers non-européens, qui viennent se former en Suisse, sont priés de quitter le territoire dès l'obtention de leur doctorat. Cette politique représente une perte pour le développement économique suisse, car ces jeunes chercheurs, qui pourraient être des futurs employeurs, personnels hautement qualifiés et contribuables, sont souvent accueillis aux USA ou dans d'autres pays, contribuant ainsi à renforcer les concurrents de la Suisse sur le plan international. Le monde académique suisse souhaite un assouplissement de cette politique pour permettre, d'un côté à la Suisse d'obtenir un juste retour des investissements consentis pour la formation des chercheurs en question, et de l'autre côté aux chercheurs étrangers qui le désirent d'acquérir des compétences professionnelles et de développer des technologies qu'ils rapporteront dans leurs pays ultérieurement. Il appelle à une coordination entre la politique d'immigration et celle de la promotion économique.

Suite à l'adoption de la nouvelle loi sur les étrangers, votée par le peuple en septembre 2006, une consultation fédérale sur les dispositions d'exécution de la loi sur les étrangers et de la révision partielle de la loi sur l'asile a été lancée récemment. La commission des doctorants de l'ACIDE (Association du Corps Intermédiaire de l'EPFL) a saisi cette occasion pour initier une prise de position commune demandant l'assouplissement de la politique d'immigration pour ce qui concerne les étudiants et doctorants étrangers affiliés aux Universités Suisses. Cette prise de position a été signée par le Président du Conseil des EPF, les Présidents des deux EPF, les Présidents des Assemblées d'Ecole des deux EPF, une large majorité des associations au sein des EPF, ainsi que par plusieurs associations d'étudiants et du corps intermédiaire d'autres universités suisses. Elle a été soutenue ultérieurement par la CRUS - Conférence des Recteurs des Universités Suisse.

La situation actuelle est regrettable car un assouplissement de la loi sur les étrangers se révélerait bénéfique aussi bien pour l'économie suisse que pour les chercheurs étrangers qui souhaitent apporter leurs connaissances au développement du marché suisse et peut être, à plus long terme, à celui de leur pays d'origine. Sans oublier que ces chercheurs remplissent toutes les conditions pour bien s'intégrer dans la société suisse et même contribuer à sa richesse culturelle.

Pour plus de renseignement contactez :  
Mme Wajd Zimmermann 079 725 38 77  
ACIDE, EPFL, c.-p. 44, 1015 Lausanne  
acide@epfl.ch